



## Prise de position

08.3383 Po. Allemann Evi

### **Hausse des prix de l'huile de chauffage. Mesures visant à réduire les charges de locataires**

(déposé au Conseil national le 12 juin 2008)

#### 1. Enjeux

Le postulat demande au Conseil fédéral d'envisager des mesures visant à atténuer l'augmentation des charges incombant aux locataires en raison de la hausse du prix des combustibles.

#### 2. Position de la FRI et de l'USPI

La FRI et l'USPI proposent de refuser le postulat.

#### 3. Motifs

Sur un plan général, la FRI et l'USPI soutiennent les mesures concrètes, qui concilient les préoccupations économiques des propriétaires et le souci de ménager l'environnement. On peut citer les exemples suivants :

- La FRI et l'USPI s'engagent pour que les investissements destinés à l'amélioration énergétique des bâtiments puissent être répercutés sur les loyers à 100%.
- La FRI et l'USPI sont favorables à ce qu'une partie du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles serve à encourager les rénovations énergétiques des immeubles.
- La FRI et l'USPI sont favorables à l'instauration d'un certificat énergétique des bâtiments à l'échelon fédéral, sous une forme facultative.
- La FRI et l'USPI sont favorables à ce que les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, au sens de l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct, puissent être réparties sur plusieurs années du point de vue fiscal, et non pas uniquement sur l'année où l'investissement a lieu.

Le postulat ne propose guère de mesures concrètes et ne présente dès lors pas un réel intérêt. Par ailleurs, il passe sous silence les effets que le comportement du locataire peut produire sur sa consommation d'énergie. Enfin, l'augmentation du loyer résultant de travaux d'amélioration énergétique est, dans la plupart des cas, compensée par une diminution des charges de chauffage et d'eau chaude ; le postulat semble ne pas tenir compte de cet élément.

Lausanne, le 25 novembre 2008-OF

#### Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Olivier Rau, secrétaire général de l'USPI, 021 796 33 00

Kurt Howald, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI, 031 390 98 90 (Antenne fédérale FRI/USPI, Monbijoustrasse 14, CP 5236, 3001 Berne)